

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 24 novembre $2015 - N^{\circ} 131$

Président de l'Assemblée nationale : M. Jacques Chagnon

de sensibilisation au diabète.

La séance est ouverte à 13 h 40.
AFFAIRES COURANTES
Déclarations de députés
Mme Montpetit (Crémazie) fait une déclaration afin de féliciter quatre élèves du collège Regina Assumpta lauréats du Prix d'histoire du gouvernement du Canada.
M. Pagé (Labelle) fait une déclaration afin de soutenir les parents d'enfants atteints de maladies rares dites orphelines.
Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 20 ^e anniversaire du Service Intégration Travail Outaouais.
M. Legault (L'Assomption) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Monique Lemay pour son engagement auprès d'enfants démunis.
Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de souligner le Mois national

M. Khadir (Mercier) fait une déclaration afin de demander au gouvernement de financer adéquatement les mesures contre la violence conjugale et en faveur de l'égalité hommes-femmes.					
M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata) fait une déclaration afin de souligner le 30 ^e anniversaire de La Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES).					
M. Surprenant (Groulx) fait une déclaration afin de souligner le 25 ^e anniversaire de l'Association Panda Thérèse-de-Blainville et des Laurentides.					
M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de féliciter Mme Sheila Watt-Cloutier, lauréate du prix Right Livelihood.					
M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 20 ^e anniversaire de la Journée de la famille de Sainte-Julie.					
À 13 h 52, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.					
Les travaux reprennent à 14 h 01.					

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 80 Loi permettant aux municipalités de neutraliser les déplacements fiscaux vers les immeubles résidentiels

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 80.

M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 81 Loi visant à réduire le coût de certains médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments en permettant le recours à une procédure d'appel d'offres

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 81.

Dépôts de documents

M. Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, dépose :

Le rapport intitulé État de la forêt publique du Québec et de son aménagement durable – Bilan 2008-2013, du Bureau du forestier en chef.

(Dépôt n° 1752-20151124)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 22 octobre 2015 par Mme Roy (Montarville) concernant le renforcement du mur de soutènement sous la route 116 et l'accès au passage piétonnier;

(Dépôt n° 1753-20151124)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 28 octobre 2015 par M. Martel (Nicolet-Bécancour) concernant l'opposition à la fusion de Sainte-Anne-du-Sault et de Daveluyville;

(Dépôt n° 1754-20151124)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 4 novembre 2015 par M. Caire (La Peltrie) concernant l'imputation des dépenses de l'agglomération de Québec à Saint-Augustin-de-Desmaures;

(Dépôt n° 1755-20151124)

La réponse à la question écrite n° 108 concernant la protection des espèces sauvages indigènes et exotiques dont l'encadrement réglementaire découle de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 5 novembre 2015 par M. Lemay (Masson).

(Dépôt n° 1756-20151124)

Dépôts de rapports de commissions

M. Cousineau (Bertrand), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 24 novembre 2015, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 71, Loi portant sur le règlement de certains différends dans le secteur de l'automobile de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

(Dépôt n° 1757-20151124)

M. St-Denis (Argenteuil), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 19 novembre 2015, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 67, Loi visant principalement à améliorer l'encadrement de l'hébergement touristique. Le rapport contient des amendements au projet de loi, dont un au titre.

(Dépôt n° 1758-20151124)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Huot (Vanier-Les Rivières) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 025 citoyens et citoyennes de Neufchâtel et de Saint-Émile, concernant la venue de nouveaux médecins à la clinique médicale de Neufchâtel.

(Dépôt n° 1759-20151124)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Khadir (Mercier) retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 19 novembre 2015, sur la motion de M. Fournier, leader parlementaire du gouvernement et ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, proposant que le principe du projet de loi n° 78, Loi encadrant l'octroi des allocations de transition aux députés qui démissionnent en cours de mandat, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **154** en annexe)

Pour: 115 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, le principe du projet de loi n° 78 est adopté.

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 78 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Couillard, premier ministre, conjointement avec M. Péladeau, chef de l'opposition officielle, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec condamne avec la plus grande fermeté l'attentat terroriste perpétré à Bamako, au Mali, le vendredi le 20 novembre 2015;

QUE l'Assemblée nationale exprime ses plus sincères condoléances aux familles et aux proches des victimes et qu'elle souhaite tout le courage nécessaire aux otages libérés et à leurs proches afin qu'ils se remettent rapidement de cette terrible épreuve;

QUE les membres de cette Assemblée témoignent de leur appui envers le peuple malien et le gouvernement de la République du Mali, qu'ils réitèrent leur attachement aux valeurs de paix, de justice et de réconciliation et qu'ils réaffirment l'amitié qui unit le Québec et le Mali;

QUE l'Assemblée nationale rappelle plus que jamais l'engagement du Québec en faveur d'un monde solidaire, juste et démocratique et salue l'engagement de l'Organisation internationale de la Francophonie et de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à cet égard;

QUE les membres de cette Assemblée observent une minute de silence à la mémoire des victimes.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Charette (Deux-Montagnes), conjointement avec M. Drainville, leader de l'opposition officielle, présente une motion concernant l'indivisibilité du territoire québécois; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques) présente une motion concernant l'indivisibilité du territoire québécois; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des finances publiques, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 74, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 26 mars 2015, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le 1^{er} décembre 2015, à la salle Louis-Joseph-Papineau;

QU'à cette fin, elle entende les organismes suivants :

Autorité des marchés financiers Bureau de révision et de décision Fonds de solidarité FTQ FondAction CSN

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 2 minutes 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées ainsi : 25 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes pour l'opposition officielle et 10 minutes pour le deuxième groupe d'opposition;

QUE le ministre des Finances soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 75, Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 1^{er}, 2, 3 décembre 2015 ainsi que les 8 et 9 février 2016, à la salle Louis-Hyppolite-LaFontaine;

Qu'à cette fin, la Commission entende les organismes suivants :

Université Laval

Syndicat des professeurs de l'Université Laval (M. Lacouture)

Syndicat canadien de la fonction publique

Association des retraités de l'Université Laval

Université de Montréal

M. Éric Filteau, Université de Montréal et École polytechnique de Montréal

École des hautes études commerciales de Montréal

Association des professeurs de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Association des professeurs de l'École polytechnique de Montréal

Association des professeurs retraités de l'Université de Montréal Université Bishop's

Association des professeurs de l'Université Bishop's

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

Confédération des syndicats nationaux

Centrale des syndicats du Québec

Université Concordia

Association des professeurs de l'Université Concordia

Réseau de l'Université du Québec

Cartel intersyndical de l'Université du Québec

Fédération des retraités de l'Université du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 2 minutes 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle et 7 minutes pour le deuxième groupe d'opposition;

QUE le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Conformément à l'article 186 du Règlement, Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, propose :

QUE soit révoqué l'ordre de renvoi du projet de loi d'intérêt privé n° 216, Loi concernant la vente d'un immeuble situé sur le rang Bois-Franc Ouest à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, à la Commission de l'aménagement du territoire et prévoyant que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en soit membre.

La motion est adoptée.

Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, propose :

QUE le projet de loi d'intérêt privé n° 216, Loi concernant la vente d'un immeuble situé sur le rang Bois-Franc Ouest à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de la culture et de l'éducation et que le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 59, Loi édictant la Loi concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux et les discours incitant à la violence et apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 54, Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants, et ce dans l'ordre ci-après indiqué : projet de loi n° 210, Loi concernant un immeuble situé sur le territoire de la Ville de Québec; projet de loi n° 213, Loi concernant la taxe foncière applicable à PF Résolu Canada Inc. à titre d'autoconsommatrice de l'énergie électrique produite par ses installations hydroélectriques sur le territoire de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 216, Loi concernant la vente d'un immeuble situé sur le rang Bois-Franc Ouest à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun;
- la Commission des finances publiques, afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 217, Loi concernant la continuation de La Mine Belleterre Québec Ltée (libre de responsabilité personnelle) et de la Société Minière de la Baie de Boston Ltée.

- M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :
- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de travail afin de faire le bilan des auditions dans le cadre du mandat d'étude des rapports sur la mise en œuvre de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 236 du Règlement, M. Hamad, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que le principe du projet de loi n° 71, Loi portant sur le règlement de certains différends dans le secteur de l'automobile de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 71 est adopté.

Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 71 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 57, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées, ainsi que l'amendement transmis par M. Hamad, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

L'amendement est déclaré recevable.

Après débat, l'amendement est adopté.
Le rapport amendé est adopté.
L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la santé e des services sociaux qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 44, Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme, ainsi que l'amendement transmis pa Mme Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique.
L'amendement est déclaré recevable.
Après débat, l'amendement est adopté.
Le rapport amendé est adopté.
À 16 h 46, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pou quelques instants.
Les travaux reprennent à 17 h 06.
L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 68, Loi donnant suite aux conclusions du Rapport du groupe spécial d'appel constitué en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur concernant l'article 4.1 de la Loi sur les produits alimentaires.

Après débat, le rapport est adopté.

Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 25 novembre 2015, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 11, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 25 novembre 2015, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Fournier, leader parlementaire du gouvernement et ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques :

(Vote n° 154)

POUR - 115

Anglade (<i>PLQ</i>)	Drolet (<i>PLQ</i>)	Lemay (CAQ)	Rochon (PQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lessard (PLQ)	Rotiroti (<i>PLQ</i>)
Auger (PLQ)	(Sherbrooke)	Lisée (PQ)	Rousselle (PLQ)
Barrette (<i>PLQ</i>)	Fortin (PLQ)	Maltais (PQ)	Roy(CAQ)
Bergeron (PQ)	(Pontiac)	Marceau (PQ)	(Montarville)
Bernier (<i>PLQ</i>)	Fournier (PLQ)	Martel (CAQ)	Roy(PQ)
Bérubé (PQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (IND)	(Bonaventure)
Billette (<i>PLQ</i>)	(Jonquière)	Matte (PLQ)	Samson (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Gaudreault (PLQ)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Blais (PLQ)	(Hull)	Merlini (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bolduc (PLQ)	Gendron (PQ)	Montpetit (<i>PLQ</i>)	Simard (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Giguère (PLQ)	Moreau (PLQ)	(Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
Boucher (PLQ)	Girard (PLQ)	Morin (PLQ)	Simard (PLQ)
Boulet (PLQ)	Habel (PLQ)	Nichols (PLQ)	(Dubuc)
Bourgeois (PLQ)	Hamad (PLQ)	Ouellet (PQ)	Sklavounos (PLQ)
Busque (<i>PLQ</i>)	Hardy (PLQ)	(René-Lévesque)	Soucy (CAQ)
Carrière (<i>PLQ</i>)	Heurtel (PLQ)	Ouellet (PQ)	Spénard (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Hivon(PQ)	(Vachon)	St-Denis (PLQ)
Charette (CAQ)	Huot (PLQ)	Pagé (PQ)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)
Charlebois (PLQ)	Iracà (PLQ)	Paradis (PLQ)	Surprenant (CAQ)
Chevarie (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Brome-Missisquoi)	Tanguay (PLQ)
Coiteux (<i>PLQ</i>)	Kelley (PLQ)	Paradis (CAQ)	Therrien (PQ)
Couillard (<i>PLQ</i>)	Khadir (IND)	(Lévis)	Traversy (PQ)
Cousineau (PQ)	Kotto (PQ)	Péladeau (PQ)	Tremblay (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Turcotte (PQ)
D'Amours (CAQ)	Lamarre (PQ)	Plante (<i>PLQ</i>)	Vallée (<i>PLQ</i>)
Daoust (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Poëti (PLQ)	Vallières (<i>PLQ</i>)
David (IND)	LeBel (PQ)	Poirier (PQ)	Vien (<i>PLQ</i>)
(Gouin)	Leclair (PQ)	Polo (PLQ)	Villeneuve (<i>PQ</i>)
David (PLQ)	Legault (CAQ)	Proulx (PLQ)	Weil (<i>PLQ</i>)
(Outremont)	Léger (PQ)	Reid (PLQ)	
de Santis (<i>PLQ</i>)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
Drainville (PQ)	Lelièvre (<i>PQ</i>)	Roberge (CAQ)	